

Suicide de Christine Renon : un rapport propose des mesures pour éviter un nouveau drame

8 JUILLET 2021 PAR FAÏZA ZEROUALA ET ISMAËL BINE

Deux ans après le suicide de Christine Renon, une directrice d'école épuisée par le poids de ses tâches administratives, un rapport d'enquête du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail de Seine-Saint-Denis, que Mediapart a pu consulter, propose des mesures pour éviter un nouveau drame.

Bien que les vacances scolaires aient commencé il y a deux jours, le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique (CHSCTA) de Seine-Saint-Denis s'est réuni le 7 juillet pour examiner le rapport d'enquête de la délégation du 93 réalisé fin 2020 à propos du suicide de la directrice d'école Christine Renon en 2019.

Le CHSCTA de l'académie de Créteil a décidé de mettre en place une délégation d'enquête paritaire, sur proposition du CHSCTD (au niveau départemental) de la Seine-Saint-Denis, afin de procéder à une analyse approfondie de cet événement et de proposer les mesures de prévention appropriées. La délégation est composée de six représentants de l'administration de la DSDEN 93 et de six représentants du personnel.

Il est précisé d'entrée que cette enquête – que Mediapart a pu consulter – n'a pas pour objet de désigner des responsabilités individuelles au sens juridique du terme, ni même de statuer sur l'imputabilité au travail, ce qui a déjà été reconnu en décembre 2019.



Manifestation contre l'oubli et pour l'éducation, un an après le suicide de Christine Renon, directrice de l'école Mehul à Pantin. Pantin (93) le 26 septembre 2020. © RAPHAEL DE BENGY / Hans Lucas / Hans Lucas via AFP

Le 21 septembre 2019, Christine Renon, directrice de l'école Méhul à Pantin en Seine-Saint-Denis, se donnait la mort dans l'atrium de l'établissement. Avant son suicide, elle a laissé une trentaine de lettres, envoyées à son syndicat et à tous les directeurs et directrices des écoles de la ville.

Dans ses messages, elle décrit son quotidien. Elle y dénonce le stress, la fatigue face à des réformes incessantes et contradictoires, des missions chronophages, des difficultés à gérer les relations avec les parents et un manque de moyens endémique. Elle avait signé ses missives par un éloquent « *Une directrice épuisée* ».

Ce suicide, que la directrice a transformé en geste politique, a créé une onde de choc dans la ville, dans la communauté éducative et au-delà. Très vite, les directeurs et directrices d'école ont raconté la difficulté de leur métier, sans moyens ni aide administrative.

Après un temps de déni, l'administration de l'Éducation nationale a reconnu « *l'imputabilité au service* » dans ce suicide. Entre 2018 et 2019, 58 agents de l'éducation nationale ont mis fin à leurs jours. Un rapport de l'inspection générale publié en janvier 2020 avait admis que toute une série de dysfonctionnements à Pantin avait pesé sur Christine Renon. Mais, depuis, aucune des promesses d'amélioration n'a été tenue. La crise sanitaire, qui a aggravé la situation d'après plusieurs directrices d'école, est passée par là.

LIRE AUSSI

- Un an après le suicide de Christine Renon, directrice d'école, «rien n'a changé» PAR FAÏZA ZEROUALA

Ce rapport d'enquête vise donc à établir ce qui a pu peser sur les conditions de travail de Christine Renon et surtout à formuler des préconisations pour améliorer celles des personnels, notamment pour favoriser la décharge envers les directeurs et directrices d'école, leur fournir du matériel de meilleure qualité, comme des téléphones professionnels ou des ordinateurs plus performants. Il est aussi suggéré de créer des postes d'appui administratif afin de soulager les directeurs et directrices d'école de leurs nombreuses missions administratives.

Même si cela existe déjà, la délégation recommande entre autres de libérer du temps pour la mise en place de groupes de pairs à l'initiative des directeurs et directrices d'école, de renforcer la formation continue sur les sujets de prévention des risques professionnels, la protection fonctionnelle, ou encore de visibiliser les dispositifs de prévention et d'alerte existants *via* des affichages ou des brochures.

Ces réflexions interviennent à un moment clé. Le ministère de l'éducation nationale a annoncé, lors d'un groupe de travail de la direction d'école vendredi 2 juillet, sa volonté de conférer un statut « *d'emploi fonctionnel* » aux directeurs et aux directrices d'école, ce qui ferait formellement d'eux les supérieurs hiérarchiques des professeurs.

Le ministère rouvre ce jeudi 8 juillet le débat en annonçant son intention de créer ce statut dès la rentrée, indépendamment de la proposition de loi Rilhac qui envisage de créer « *la fonction de directrice ou de directeur et d'améliorer ses conditions d'exercice* ». Rue de Grenelle on assure en revanche qu'ils n'auraient pas d'autorité personnelle sur eux. Pour le moment,

seules les écoles maternelles d'au moins 13 classes et les écoles élémentaires d'au moins 14 classes seraient concernées.

L'actualité ne joue pas en la faveur du ministère. Il y a une semaine, la cheffe d'établissement d'un collège de l'académie d'Orléans-Tours a mis fin à ses jours. La rectrice de l'académie Katia Béguin reconnaît qu'il s'agit d'un « *accident* » lié au travail. L'histoire aurait débuté après un conseil de discipline, selon les informations du journal *Libération*. Le rectorat a ouvert une enquête administrative pour comprendre ce qui a poussé la directrice à mettre fin à ses jours.

Ce rapport se focalise plus sur l'environnement de travail de Christine Renon que sur le fond de l'histoire. Il recense une accumulation de faits mais ne met jamais en cause le système qui a abouti à ce suicide.

Sabine Duran, directrice d'école en Seine-Saint-Denis et représentante de Sud Éducation

D'où l'urgence de travailler à améliorer les conditions de travail des personnels de direction, du premier au second degré. Pour Sabine Duran, directrice d'école en Seine-Saint-Denis et représentante de Sud Éducation, l'enquête de la délégation tombe parfois à côté. « Ce rapport se focalise plus sur l'environnement de travail de Christine Renon que sur le fond de l'histoire. Il recense une accumulation de faits mais ne met jamais en cause le système qui a abouti à ce suicide. C'est bien de mieux connaître les procédures d'alerte, et ils sous-entendent au passage que Christine Renon n'aurait pas su mobiliser les ressources existantes, mais à aucun moment on n'interroge les raisons de cette fatigue intense qu'elle ressentait trois semaines après la rentrée ou de la solitude immense des directeurs et directrices d'école. »

Caroline Marchand et Marie-Hélène Plard sont directrices d'école et représentantes du syndicat SNUipp-FSU 93 qui a présenté des avis sur ces préconisations. Pour Marie-Hélène Plard, l'important dans ce rapport, ce sont les préconisations pour éviter la surcharge de travail des directeurs et directrices et surtout pour « *éviter que ça se reproduise* ».

Pour elle, il est important que les désorganisations liées aux nominations tardives des personnels soient corrigées, que les décharges accordées aux directeurs et directrices soient plus nombreuses, que des agents spécialisés et de prévention soient recrutés.

Sophie Mendelsohn, membre du collectif Christine Renon qui rassemble parents et enseignants de la ville de Pantin en Seine-Saint-Denis, reconnaît l'utilité d'un tel rapport. « *Quand on le lit, on voit clairement l'empilement des dysfonctionnements qui a conduit au suicide de Christine. Je pense, par exemple, aux postes d'inspecteur de l'éducation nationale qui ne sont pas suffisamment pérennisés et qui empêchent les directrices et directeurs d'école d'avoir un réel appui, un réel intermédiaire. Il arrive souvent que ces inspecteurs non expérimentés restent un an et soient affectés ailleurs.* »

LIRE AUSSI

- L'inspection générale dégage toute responsabilité de l'Éducation nationale dans le suicide de Christine Renon PAR FAÏZA ZEROUALA

Un dysfonctionnement majeur pointé depuis des années par les syndicats des professeurs, notamment le Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC (SNUipp), majoritaire dans la profession.

L'enquête met aussi en lumière la quantité de travail qui pèse sur les directeurs et directrices d'école. « *Le rapport fait une description assez honnête du poids et de la quantité de travail qui pèsent sur les directrices et les directeurs* », reconnaît Sophie Mendelsohn, qui est aussi parent d'élève de l'école.

De son côté, Sabine Duran, de la fédération syndicale Sud Éducation, aurait aimé que les questions de moyens soient mieux évoquées. Dans ce rapport, par exemple, il est rappelé que Christine Renon vivait mal la possibilité qu'une classe ferme. La commission d'enquête explique que c'est impossible que la DSDEN – qui regroupe les directeurs des services départementaux de l'éducation – ne l'ait pas fait. « *Quand on lit le rapport, il y a quelque chose de l'ordre de la succession de faits, comme si tout ça lui était tombé dessus, comme la fermeture de classe. Mais le problème, c'est la manière dont les classes sont ouvertes et fermées, en règle générale, et dont les moyens sont gérés.* »

Des événements sur lesquels la DSDEN avait les moyens d'agir depuis longtemps – comme le changement incessant d'inspecteur de circonscription ou la vétusté du bâtiment de l'école longtemps signalée par Christine Renon –, mais qui ne sont pas questionnés, pointe encore Sabine Duran, déçue par le manque d'autocritique du rapport.

Il n'y a aucune raison que Christine Renon soit la seule dans ce cas. Il est tout à fait possible que d'autres directeurs d'école se trouvent autant acculés, sans voie de recours réelle.

Sophie Mendelsohn, membre du collectif Christine Renon et parent d'élève

Sur la question cruciale des moyens, le SNUipp-FSU 93 a donc demandé que dans chaque groupe scolaire il y ait un réseau d'aide complet, le Rased – le réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté –, un psychologue, une infirmière, une assistante sociale par circonscription dévolue au premier degré, des médecins scolaires à hauteur des besoins comme des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH).

Deux ans plus tard, les promesses d'allègement des tâches et d'allocation de moyens sont loin d'avoir été tenues, selon Sabine Duran. « *Il y a eu une légère amélioration dans les toutes petites écoles et le logiciel "Onde" fonctionne mieux.* » Mais pour elle, toutes les préconisations restent périphériques et marginales par rapport aux besoins des directeurs et directrices. Surtout à un moment où la question du statut des directeurs d'école est discutée.

Des parents d'élèves, des professeurs et des syndicats craignent de ne pas repérer les signaux faibles qui permettraient d'empêcher un nouveau drame. « *Il n'y a aucune raison que*

Christine Renon soit la seule dans ce cas, pense Sophie Mendelsohn. Il est tout à fait possible que d'autres directeurs d'école se trouvent autant acculés, sans voie de recours réelle. »

Caroline Marchand rappelle l'absence de médecine du travail et de prévention dans l'Éducation nationale. *« C'est insupportable d'entendre dire que Christine Renon était trop investie. Mais personne ne lui a jamais dit de se ménager ou lui a demandé combien d'heures elle travaillait. »*

Il faudrait aussi que les personnels soient mieux formés aux procédures et outils dont ils disposent pour faire valoir leurs droits et être protégés. Qu'ils puissent se saisir du CHCST en cas de *burnout* ou de harcèlement. Surtout qu'une étude commandée par le SNPDEN-Unsa à Georges Fotinos, ancien chargé d'inspection au ministère, et à José Mario Horenstein, médecin psychiatre, en partenariat avec la Casden, publiée le 9 juin dernier, a montré la forte dégradation du moral des personnels de direction des établissements scolaires depuis mars 2020.

« Les procédures existent mais elles restent méconnues par les collègues », regrette Marie-Hélène Plard, qui recommande aussi qu'un vrai protocole de gestion de crise après un suicide soit établi. À l'époque, confirme la délégation, les enseignants et personnels de l'école se sont trouvés en difficulté pour expliquer aux enfants ce qu'il s'était passé.

Dans de nombreux établissements, les postes existent mais ne sont pas pourvus par des personnes physiques. Les postes restent vacants *« faute de moyens »*, selon le collectif Christine Renon. Un phénomène encore plus prégnant dans les écoles de banlieues, comme la maternelle Méhul à Pantin (Seine-Saint-Denis) où exerçait la directrice.

Pour le collectif, la conclusion de ce rapport est aussi l'occasion de faire le bilan. *« C'est important que ce rapport existe et qu'il soit rendu public, reprend Sophie Mendelsohn. Il montre que deux ans après les faits, rien n'a vraiment changé. »* Elle espère que ce dossier permettra d'interpeller le ministère pour qu'il prenne enfin des mesures pour éviter un nouveau drame.

LIRE AUSSI

- Suicide de Christine Renon: l'Éducation nationale persiste dans le déni
PAR FAÏZA ZEROUALA

Pour Marie-Hélène Plard, la situation s'est même dégradée depuis deux ans dans les écoles. Mais *« maintenant que la délégation d'enquête a rendu son rapport, on va pouvoir travailler dans ce cadre paritaire et exiger de l'institution le respect des préconisations et leur mise en pratique. Cette enquête a pris trop de temps. On n'est pas déçues, on n'attendait rien de notre administration, mais on sait que pour faire vivre la parole de Christine, on doit se battre. »*

La directrice considère pour sa part que la question n'est pas de savoir qui est responsable du suicide de Christine Renon mais de parvenir à faire vivre *« ces préconisations à un niveau national. L'émotion suscitée par sa mort a dépassé la Seine-Saint-Denis et révélé un malaise important pour les directeurs et directrices d'école. Rien n'a évolué depuis, mais on doit faire avancer les choses »*.